



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	8 Décembre 2020
~~~~~	
Date d'affichage	8 Décembre 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 A 19 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY  
PADEYEN LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT  
DOMANGE – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Monsieur Christian CHERRONNET à Monsieur Jean-Pierre MAIDA

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Chantal LEGER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 4 Novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1927 – OBJET : RETROCESSION A LA COMMUNE DE SAINT MEMMIE –  
BUDGET PRINCIPAL, POUR INTEGRATION DANS SON DOMAINE PRIVE, DE  
PARCELLES ISSUES DE L'OPERATION DE LA ZAC DU MONT MICHAUD**

**N° 20.1927 – OBJET : RETROCESSION A LA COMMUNE DE SAINT MEMMIE – BUDGET PRINCIPAL, POUR INTEGRATION DANS SON DOMAINE PRIVE, DE PARCELLES ISSUES DE L’OPERATION DE LA ZAC DU MONT MICHAUD**

La ZAC du Mont Michaud a été engagée il y a trente ans.

La troisième et dernière tranche de la ZAC du Mont Michaud a été autorisée aux termes d’une délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Memmie en date du 18 Février 1993, suivie d’une délibération en date du 10 Février 1994 approuvant le plan d’aménagement de zones et le programme des équipements publics.

Cette troisième tranche est le terme d’un aménagement de près de 30 ans au service du développement économique, de l’accueil et de l’implantation des entreprises sur le territoire. Ce sont près de 200 000 m² qui ont été mis à la disposition de ce développement économique et vendus aux différents investisseurs.

Après la signature de la dernière vente (parcelle cadastrée ZB 277 d’une superficie de 17 145 m²), il ne reste plus à vendre que trois parcelles particulièrement enclavées de 6313 m² et 658 m².



Par délibération du 27 Février 2019, le Conseil Municipal a décidé la rétrocession de ces parcelles au prix de 25 € H.T. le m².

Après échanges avec la trésorerie, il convient de fixer le prix au coût de production soit 20,18 € le m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal de rétrocéder ces parcelles cadastrées ZB 204, ZB 271, et ZB 272 à la Commune « Budget Principal Ville », pour classement dans son domaine privé, au prix de 20,18 € HT le m².

- Considérant l'exposé qui précède,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 8 Décembre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **d'ANNULER** la délibération N° 19.1773 du 27 février 2019.

⇒ **de DECIDER** de rétrocéder ces parcelles d'une superficie totale de 6 971 m², cadastrées ZB 204, ZB 271, ZB 272 à la commune « Budget Principal Ville », pour classement dans son domaine privé, au prix de 20,18 € le m².

⇒ **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à **PROCEDER** à toutes les opérations comptables afférentes sur l'exercice budgétaire 2020.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **17 Décembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN